

Adresse de la société populaire des Jacobins de Tullins (ci-devant Saint-Marcellin, Isère) qui félicite la Convention sur ses travaux en l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire des Jacobins de Tullins (ci-devant Saint-Marcellin, Isère) qui félicite la Convention sur ses travaux en l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 232-233;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15383\\_t1\\_0232\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15383_t1_0232_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

sans pitié nos perfides ennemis que nous leur apprendrons ce que peut la vengeance d'une nation républicaine. Et vous, soldats de la Liberté, serrez vos phalanges impénétrables et que les bayonnettes acérées dont vous êtes armés vengent nos frères immolés par ces féroces insulaires. La mort et rien que la mort, voilà le cri que vous devez leur faire entendre, et c'est là le dernier mot que doivent attendre de nous tous les brigands couronnés.

Salut et fraternité. Vive la Montagne.

DEMAY (*président*), LALLEMAND  
(*vice-président*), MARROT, ROMARIN FEMET  
(*secrétaires*).

## 11

La société montagnarde et régénérée de Mirande, département du Gers, fait à la Convention nationale le serment de défendre le gouvernement révolutionnaire avec courage et énergie, et de périr plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte, tant qu'il sera nécessaire au maintien et pour l'affermissement de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

[*La société montagnarde et régénérée de Mirande à la Convention nationale, le 13 thermidor an II*] (25).

Ils ne sont pas encore tous découverts et anéantis les scélérats stipendiés des honorables Pitt et Cobourg ? Ils ozent donc reparaitre, éguiser leurs poignards et menacer la Liberté triomphante ? Nous avons appris avec les mouvements de la plus vive indignation par le rapport de Barère dans la séance du cinq de ce mois, que le parti de l'étranger s'agitoit en tout sens et qu'il a porté l'audace jusques de tenter en votre nom, d'ouvrir les prisons, qui devoient vomir dans Paris un essaim d'assassins ses complices; plus il sent que son dernier moment approche, plus il est audacieux, mais aussi plus il hate lui-même le moment de son entière destruction; c'est contre le gouvernement révolutionnaire, contre les loix sages et sublimes, qui ont sauvé la Liberté, que les scélérats de tout genre et les roys expirants sous les débris de leur sceptres brisés, dirigent tous leurs coups et leurs criminelles machinations, mais vains efforts, rage impuissante, le génie de la Liberté et votre énergie feront avorter tous ces projets incensés. Plus les intrigants, les aristocrates, les calomnieurs, les royalistes, plus tous les abus et tous les crimes s'acharneront contre le gouvernement révolutionnaire, pour l'ébranler et le détruire, plus les enfants de la Liberté, bravant les plaintes et les murmures, les trahisons et la calomnie, se presseront et se ralièrent autour de ce gouvernement salutaire. Oui, pères de la Patrie, recevez le serment des braves

(24) P.-V., XLV, 39.

(25) C 320, pl. 1 315, p. 11.

montagnards de la société de Mirande de le déffendre avec énergie et courage et de périr tous plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte tant qu'ils sera nécessaire au maintien et pour l'affermissement de la Liberté.

Vive la République, vive la Convention nationale.

AURON (*président*), PUJOL, BARBIER,  
CASTANG (*secrétaires*).

## 12

La société populaire des jacobins, séante à Tullins<sup>a</sup>, département de l'Isère, et la société populaire régénérée de Florensac<sup>b</sup>, département de l'Hérault, témoignent leur admiration et leur reconnaissance à la Convention nationale sur ses glorieux travaux; elles l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

a

[*La société populaire des Jacobins de Tullins, ci-devant Saint-Marcellin, département de l'Isère, à la Convention nationale, le 10 thermidor an II*] (27).

Des conspirations dangereusement formées, découvertes et punies — la Belgique conquise — les satellites des tirants expirant sur le sol de la Liberté qu'ils abandonnent avec rage et qu'ils ne souilleront plus de leur présence, nos forteresses reprises, les flottes ennemies repoussées. La mer libre et la France approvisionnée. La victoire conduisant au combat de Fleurus nos phalanges républicaines, nos ennemis humiliés, vaincus, dispersés, ou mis en fuite, la probité, la vertu, le courage mis à l'ordre du jour, l'être immortel et suprême reconnu pour le Dieu de la République; voilà les travaux de quelques jours de la Convention, voilà ce qui mérite notre admiration, notre confiance et notre dévouement.

Nous voyons, citoyens représentants, dans l'avenir avec une jouissance complète, l'univers étonné quand il lira ces pages de notre histoire, ne croira à la vérité de ces faits que parce que la Liberté des peuples sera la suite, et qu'ils jouiront alors du bonheur que vous leur préparez aujourd'hui.

Achevés votre ouvrage, conservés le courage énergique de braver les peines et les dangers qui vous entourent encor. Le bonheur du peuple français est votre objet, remplissés le. Il est debout pour vous défendre, il veillera à votre conservation avec autant de soin et d'ardeur que vous en avés pris dans vos travaux pour sa gloire et ses succès. La postérité vous admirera, nos enfants vous béniront, et leurs pères, vos

(26) P.-V., XLV, 39-40.

(27) C 320, pl. 1 315, p. 10.

concitoyens vous offrent sans réserves leurs bras, leurs vies, leurs fortunes, disposés en comme d'une propriété nationale, vous avez toute notre confiance, restés donc à votre poste, c'est le vœu des français, et c'est expressément celui des citoyens composant la société populaire des Jacobins séante à Tullins.

*(Fait et arrêté en séance publique le 10 thermidor an II)*

DEMARAIS (*président*), MIHAL  
(*vice-président*),  
SERRE, GERIN fils (*secrétaires*).

**b**

[*La société populaire régénérée de la commune de Florensac, département de l'Hérault, à la Convention nationale, le 21 thermidor an II*] (28).

Paix aux peuples Mort aux tyrans

Représentans,

La France jadis asservie par le plus cruel despotisme est devenue la terre sacrée des hommes libres, et le vaste théâtre des destinées de l'Europe. Il étoit réservé à un peuple grand et philosophe d'être le premier de l'univers à faire disparaître les préjugés de l'ignorance et de la superstition, et d'assurer à la postérité les biens faits d'une révolution dont les principes sont puisés dans la nature; une guerre injuste suscitée par des tyrans couronnés sembloit mettre obstacle au progrès rapide de l'esprit républicain; mais le génie révolutionnaire imprimant dans les cœurs des patriotes le feu sacré de la liberté a protégé le succès de nos armes, emportant parmi leurs hordes impures la mort et le carnage. La plaine de Fleurus, la Sambre et Meuse, témoins fidèles de nos victoires, ont déjà retenti des hurlements hideux de cette soldatesque effrenée qui voulant soutenir le choc impétueux de nos phalanges républicaines ont été la proie des combats, la confusion et le désordre dans leur armée en ont été la suite; que les brigands de l'Autriche et l'imbécile Georges calculent maintenant leurs propres forces et les moyens de leur orgueilleuse vanité qu'ils vantent tant leurs généraux et leurs soldats aguerris pour aspirer au but unique de soumettre un grand peuple à leurs lois sanguinaires; ils verront que leurs efforts combinés et la prodigalité de leur or n'ont servi et ne serviront qu'à leur propre destruction, et que tremblant sur leur trône d'argile, ils vont être bientôt exterminés par ce même peuple qui leur sert d'instrument aujourd'hui à leur caprice; qu'il sera un jour le juge sévère de leurs forfaits et qu'un cri de mort sera le juste chatiment qu'ils auront mérité. Législateurs, la liberté est un volcan qui électrisera bientôt tous les peuples de la terre et vos glorieux travaux lui serviront de guide et de gouvernail, vous avez ouvert le sillon où la vertu doit marcher hardiment à travers les tourbillons des conspirations

et des crimes des ennemis de notre liberté et vous détruisés par vos sages mesures les complots dévastateurs de l'égalité. Oui Représentans, la victoire qui marche d'un pas rapide dans nos armées n'est que le fruit de l'énergie que vous avés déployé pour donner au gouvernement l'activité et la vigueur qui lui étoit nécessaire; continués à remplir votre tâche et la liberté mille fois exposée par les complots de nos ennemis étincelera nos ames et deviendra pour tous les français le talisment ou le patriotisme rendra toujours un sincère hommage.

Les membres composant le comité de correspondance.

DOUDET, ARMELY, PABRET, FORVILLE

**13**

Les administrateurs du directoire du département des Hautes-Pyrénées adressent à la Convention nationale l'extrait de leur arrêté du 14 thermidor, qui invite tous les citoyens à contribuer, par une souscription volontaire, à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (29).

**14**

La société populaire d'Athis-sur-Orge annonce qu'elle vient d'ouvrir une souscription volontaire pour concourir à l'armement d'une frégate, laquelle a procuré une somme de 230 L 13 s, qui a été déposée sur le bureau.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[*Extrait du registre de la société populaire d'Athis-sur-Orge, département de Seine-et-Oise, du 15 fructidor an II*] (31)

Animé par l'amour de la patrie par la heine pour les tirans vient d'ouvrir une souscription volontaire pour concourir à celle de l'armement d'une frégate destinée à marcher contre l'infame georges et tous les vils agents et pour les poursuivre jusqu'à ce que le dernier de ses monstres est payé de leur tête les maux qu'ils ont causé à un peuple qui ne combat que pour la destruction des abus... Et pour vous seconder et anéantir leurs forfaits vous venons déposer sur le bureau de la Convention nationale la somme de deux cent trente livres treize sols. Vive la République, vive la Convention.

JIRODON (*président*), MERLIER (*secrétaire*)

**15**

La municipalité, le comité de Surveillance et la société populaire de Juillac, départe-

(29) P.-V., XLV, 40. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(30) P.-V., XLV, 40.

(31) C 318, pl. 1 294, p. 1.